UAEC08 - Expérience professionnelle ou stage

Présentation

Programme

Contenu

Chaque auditeur doit justifier d'une expérience professionnelle en tant que guide ou médiateur culturel, scientifique et/ou technique.

Cette expérience professionnelle peut être de trois natures :

- soit de plus de trois ans pour les candidats déjà en activité avant le début de la formation,

- soit de 420h minimum dans le cadre d'une expérience professionnelle en cours entre le début et la fin de la formation (ex.: contrat d'alternance, CDD, auto-entrepreneur en activité),

- soit de douze semaines (ou 420h) dans le cadre d'un stage en entreprise, en France ou à l'étranger, durant l'année de formation.

Cette expérience professionnelle fait l'objet de la rédaction et la soutenance d'un mémoire professionnel.

L'UAEC08 est évaluée dans le cadre d'un examen final. Chaque candidat.e présente son travail (mémoire écrit et soutenance oral) dans le cadre d'une session organisée en fin de formation. Aucune session de rattrapage ne peut être organisée.

La validation de l'UAEC08 est conditionnée par la validation de l'expérience professionnelle sous deux principaux aspects :

- la réalisation de 420h minimum d'expérience professionnelle dans le domaine du guidage ou de la médiation culturelle, scientifique et/ou technique; et
- le respect des engagements moraux (ponctualité, savoir-être, tenue, sécurité des visiteurs, etc. vis-à-vis de l'entreprise ou des parties-prenantes (clients, agences intermédiaires, partenaires, etc.).

Si une partie de ces éléments n'est pas respectée, le jury peut décider de l'invalidation de l'expérience professionnelle.

Mis à jour le 01-09-2012

Code : UAEC08

Unité d'activité de type expérience ou stage

8 crédits

Responsabilité nationale : EPN11 - Territoires / Marine LOISY